

L'Union Romaine des Ursulines de sa naissance à 1940

La vie d'un Institut religieux s'inscrit dans une histoire. Sa fondation se réalise dans l'Eglise et dans le monde à l'heure où, selon le plan de Dieu, elle répond à une attente plus ou moins consciente et trouvera des conditions spirituelles et apostoliques favorables à l'accueil de la grâce nouvelle qu'elle apporte. Ainsi en est-il de l'Union Romaine qui naquit en 1900.

Au moment où s'ouvre l'histoire de l'union des Ursulines, le monde en mutation est en grande partie sous l'influence de l'Europe.

La Grande Bretagne étend sa souveraineté sur une large partie des continents : du Canada aux Indes, et de l'Australie à l'Irlande.

Anglais et Hollandais rivalisent pour la possession des Indes orientales et du Transvaal.

L'empire d'Autriche-Hongrie rassemble dans une relative prospérité les peuples de l'Europe centrale et de l'est.

Les Etats-Unis sont en croissance économique rapide.

La république du Brésil a été proclamée en 1869, tandis que le Mexique est un Etat indépendant depuis 1821.

L'Italie, unifiée depuis la prise de Rome par l'armée italienne en 1870, n'est pas encore réconciliée avec le Souverain Pontife.

Le gouvernement de la France, hostile à l'Eglise, s'apprête à rédiger des lois contre les Congrégations religieuses et à spolier l'Eglise de ses biens.

Celle-ci, sous le pontificat de Léon XIII, se préoccupe de la condition des ouvriers ; l'Encyclique Rerum Novarum est promulguée en 1891.

La colonisation favorise l'élan missionnaire qui se propage en Extrême Orient et en Afrique noire, mais aussi dans le Pacifique et le Grand Nord.

Dans ce monde en pleine transformation à la fin du XIXème siècle existent 311 monastères d'Ursulines et 36 filiales dans presque tous les pays d'Europe, au Canada, aux Etats-Unis, au Brésil, en Amérique Centrale, en Australie, aux Indes néerlandaises.

La longue préparation

On ne comprend bien la fondation de l'Union Romaine que si on se rend compte de la situation des Ursulines avant 1900 car elle a recueilli l'héritage d'un long passé.

Les monastères sont autonomes et dépendent de l'Evêque du diocèse. Ils sont issus de Congrégations différentes : Paris, Bordeaux, Lyon, Toulouse. Dans une même Congrégation, la Bulle d'érection est la même, les Constitutions presque identiques et beaucoup d'usages communs. Les communautés acceptent les postulantes et forment les novices à l'intérieur de leurs murs. Elles votent pour élire leur supérieure. La clôture est totale. Cette situation inchangée depuis le XVIIème siècle s'accorde avec les tendances de particularisme et de régionalisme de l'époque. Elle s'explique aussi par la volonté des évêques de rester souverains dans leur diocèse.

L'Union Romaine a été fondée en 1900, mais elle n'est pas le fait d'une génération spontanée. Elle a été appelée par des circonstances favorisantes et a trouvé, pour se réaliser, des coopérations généreuses et persévérantes.

A la base de l'héritage reçu existe la mystique d'unité : « Soyez unies ensemble d'un seul cœur et d'une seule volonté » lisons-nous dans le dernier Avis de Sainte Angèle. Tout au long des années, le germe d'unité et même le désir de rassemblement étaient restés

vivants. Depuis leur transformation en Ordre religieux, des Ursulines avaient désiré l'union ; ainsi, Antoinette Micolon, fondatrice de la Congrégation de Tulle, écrivait en 1620 : « Je ne cessais de travailler à l'union de nos maisons. » Vingt ans plus tard, Marie de l'Incarnation Martin Guyart, première missionnaire en Nouvelle France, affirmait : « Travailler pour l'union des ursulines est l'unique motif capable de me décider à quitter le Canada. » Mais le temps de l'union n'était pas encore venu. Les maisons avaient été effectivement isolées pendant plusieurs siècles et pour un échange entre elles, il faudra attendre la moitié du XVIIIème siècle. C'est précisément autour d'Angèle Merici et sa cause de béatification que va commencer le rapprochement de ses filles.

L'unité spirituelle

Parmi les artisans de l'unité spirituelle des Ursulines il convient de faire une place spéciale à Madre Luisa di San Giuseppe Schiantarelli, Ursuline du monastère de Rome (1718-1802) et, au siècle suivant, au Chanoine Richaudeau, aumônier des Ursulines de Blois (1806-1880).

Madre Luisa Schiantarelli, intelligente, cultivée, tenace, organisée, est entrée au monastère de Rome en 1738. Soutenue par le Père Lombardi, s.j. elle n'aura de cesse qu'elle n'ait obtenu la béatification d'Angèle. Dès 1754, avec une maîtrise remarquable, elle rassemble les documents et effectue les démarches nécessaires. Elle entre en relation avec des centaines de monastères dans le monde entier afin de les intéresser à cette cause (plus de 2000 lettres ont été conservées dans les archives du Généralat). Cette correspondance eut une influence considérable pour le rassemblement spirituel des Filles de Sainte Angèle. Madre Luisa a su communiquer à des centaines d'Ursulines son amour enthousiaste et sa dévotion pour leur fondatrice. Elle les a unies dans une vénération commune, tout en les rendant conscientes de la présence d'autres ursulines dans l'Eglise universelle.

En 1765, Madre Luisa sera la première femme postulatrice officielle d'une cause de béatification. Le décret apostolique est signé le 30 avril 1768 par Clément XIII. La zélée postulatrice entreprend aussitôt la cause de la canonisation. Le procès avance peu à peu. Angèle Merici est officiellement proclamée « sainte » le 24 mai 1807 ; Madre Luisa était décédée en 1802.

Le ralliement des Ursulines autour de Sainte Angèle va connaître une phase nouvelle avec le Chanoine Richaudeau. A partir de 1849, l'aumônier des Ursulines de Blois va mener à bien des initiatives auxquelles il intéresse tous les monastères d'Ursulines ; grâce à la collaboration des Ursulines de Rome, il obtient l'inscription de Sainte Angèle au calendrier romain (1861). Il favorise la pose de sa statue à la basilique Saint Pierre du Vatican parmi les fondateurs d'Ordre (1866). Parallèlement, il travaille à l'érection canonique de l'Archiconfrérie d'Angèle Merici qui comptera 25000 adhérents en 1865. Ainsi, pendant un siècle environ, les Ursulines s'habitueront à regarder ensemble vers Rome.

Mais l'action de Monsieur Richaudeau ne se limite pas au culte de Sainte Angèle : il défend les intérêts des Ursulines et cherche à créer des liens entre les maisons car il ne conçoit pas l'unité par absorption d'une Congrégation par une autre. Avec un zèle inlassable, il cherche à établir entre les Filles d'Angèle des communications très fréquentes au moyen, soit de circulaires mensuelles, soit de circulaires triennales : annonce de décès, notices sur les défuntés, partage de projets, d'améliorations aussi bien dans la communauté que près des élèves, mais aussi partage des difficultés et des besoins. La joie est grande dans les communautés de recevoir des nouvelles des autres maisons. Entre 1876

et 1880 paraît la première circulaire d'un grand nombre de monastères, 200 environ. C'est Blois qui se charge de communiquer les lettres dûment imprimées. Ces échanges, de type familial, auront beaucoup d'influence pour préparer les voies lointaines d'une union effective.

Approches de l'Union Générale

En 1867, Monsieur Richaudeau va visiter le monastère de la Via Vittoria à Rome. Il se rend compte de la situation difficile où se trouvent les Ursulines : petit nombre d'élèves, effectifs réduits de la communauté. Cet état s'aggrave en 1871, avec la spoliation des couvents romains. Le 1^{er} novembre 1873, les Ursulines de la Via Vittoria sont expropriées. Les religieuses restent sur place, mais devront peu à peu céder leurs locaux à l'Académie Royale de Musique.

L'interdiction de recevoir des novices constitue une autre grande épreuve. A partir de 1877, la communauté de Blois se charge d'inscrire sur ses registres le nom des postulantes romaines. D'après le rapport de la Supérieure de Rome, le Conseil de Blois admet les jeunes religieuses à la prise d'habit puis à la profession, même si ces sœurs ne sont pas reconnues par le gouvernement italien.

Cependant, malgré l'aide matérielle et morale reçue des maisons d'Ursulines, le monastère romain continue de péricliter. En 1891, il lance un appel au secours. La Supérieure, Madre Gertrude Graziosi écrit dans une circulaire adressée à tous les couvents d'Ursulines : «...Le gouvernement n'attend que le moment de voir enfin disparaître trois autres des sœurs pensionnées qui restent encore pour s'emparer de la maison. Et nous chasser définitivement d'ici.... De sœurs pensionnées nous ne sommes plus que neuf et, dans ce nombre, il en est une âgée de 82 ans, une autre de 75 et les autres, enfin, qui ont déjà un certain âge sont loin d'avoir une santé solide. Les six autres reconnues par le gouvernement, où iront-elles et surtout que pourront-elles faire pour vivre ? »

La communauté de Blois s'émeut devant cette détresse. Le monastère de Blois est en pleine prospérité. Il comptait, en 1876, quatre vingt six religieuses et sept œuvres apostoliques. Les deux religieuses qui seront tour à tour élues à la tête de la maison, Mère Marie de Saint Julien Aubry et Mère Sainte Aurélie Gaudichau vont jouer un rôle de premier plan dans l'histoire de l'Union Romaine.

Durant leurs priorats, Mère Marie de Saint Julien et Mère Sainte Aurélie se préoccupent de l'aide à apporter aux Ursulines romaines. Sur l'appel du Cardinal Vicaire, elles se rendent successivement à Rome en 1892, puis en 1893 et 1894. Le 2 septembre 1896, la communauté romaine s'installe dans un nouveau logement à « Villa Maria, 87, Via Regina » où Mère Sainte Aurélie est nommée Prieure tout en dépendant de la Prieure de Blois, Mère Marie de Saint Julien.

Un autre monastère italien attire aussi la compassion de Blois : le monastère des ursulines de Calvi, en Ombrie, est en péril. Cette fondation de 1718 avait connu un essor remarquable, bientôt stoppé par la politique antireligieuse. En 1893, il reste à Calvi 4 religieuses très âgées et 8 postulantes qui attendent de pouvoir prendre l'habit depuis 10, 15 ans et plus ! En 1896, trois Ursulines de Blois arrivent à Calvi dont l'une est nommée Supérieure. La situation qui s'est créée est, en fait, très irrégulière comme l'explique Monseigneur Budini, sous-secrétaire de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers : Rome et Calvi dépendent de Blois pour les sujets et les finances, mais Blois est un monastère autonome.

Avec l'aide d'amis romains, Monseigneur Battandier, consultant de la SCER et le Père Lémus, procureur général des Oblats de Marie Immaculée, l'Union Blois, Rome, Calvi

est érigée en Union canonique le 15 juillet 1898. Mère Marie de Saint Julien est élue Supérieure Générale de cette Union.

Sans préméditation, cette union canonique va représenter une phase annonciatrice de l'Union romaine des Ursulines.

De fait, cet événement suscite parmi les monastères (surtout français) deux types de réactions : enthousiasme, ici, désir ardent de rassembler toutes les Ursulines avec une supérieure générale à Rome ; raidissement et attaques, là : peur qu'une union se fasse au prix de la diversité des Congrégations et des Constitutions. Le monastère de Clermont suggère aux monastères de la Congrégation de Paris d'envoyer une supplique au Pape pour maintenir le statu quo car elle ne veut pas s'unir au monastère de Blois qui appartient à la Congrégation de Bordeaux. Mère Marie de Saint Julien est soupçonnée d'ambition autoritaire et de recherche d'influence personnelle. Celle-ci ne prend aucune initiative et se tait. Mais l'idée d'union avance malgré elle.

Trois phases préparatoires à l'Union Romaine

La phase officieuse :

Mère Marie de Saint Julien est priée par le Cardinal Satolli qui a été nommé Cardinal Protecteur de l'Union Blois, Rome, Calvi, de transmettre à tous les monastères d'Ursulines un message de Léon XIII : « Le Pape m'a chargé de déclarer à toutes les maisons d'Ursulines du monde entier, qu'elles feraient chose très agréable à lui en s'unissant sous une Supérieure Générale, avec future résidence à Rome, d'une union réelle, effective et durable, telle qu'elle a été faite par un certain nombre d'Instituts. »

Le 3 janvier 1899, Mère Marie de Saint Julien envoie donc, à toutes les maisons d'Ursulines, une circulaire incluant la lettre du Cardinal Satolli.

Les réactions ne se font pas attendre tant du côté de quelques évêques que de plusieurs communautés. « C'est une véritable tempête que la Supérieure de Blois a soulevée » écrit une Supérieure d'Autriche. Cependant, devant ces horizons nouveaux, dix-huit communautés adhèrent immédiatement avec l'approbation de leur évêque. Quatorze sont favorables sans mentionner la permission épiscopale. Trente-trois manifestent leur sympathie, mais attendent l'avis de leur Ordinaire. Seules quinze communautés sur quatre-vingt onze ont manifesté leur opposition.

Le nombre des communautés qui n'ont pas répondu reste, cependant, le plus important. Le total des maisons était alors estimé à 300.

La phase officielle :

Ces avis divergents sont présentés à la SCER par Monseigneur Battandier en tant que consultant. Durant le mois d'avril et le début de mai 1899, il rédige un long mémoire où il expose l'histoire des Ursulines, les obstacles à l'Union, les objections et les craintes suscitées par les réactions possibles du gouvernement français. Il étudie aussi l'utilité de l'Union et émet des suggestions pour la réaliser. Le 13 juin, Monseigneur Budini, sous-secrétaire, présente l'affaire au « Congresso. »

Le 8 juillet, le Cardinal Satolli, après avoir rencontré le Saint-Père, envoie un message au Cardinal Vanutelli, préfet de la SCER, et le persuade d'envoyer un courrier aux évêques. La lettre, datée du 21 juillet 1899, est expédiée le 29 aux évêques dont le diocèse comprend des maisons d'Ursulines, avec demande de faire voter les communautés sur le projet d'Union et de donner eux-mêmes leur avis. Cette lettre propose l'Union selon trois points : unité dans les Règles en gardant tout ce qui est possible des anciennes Constitutions, gouvernement général avec siège à Rome et division de l'Institut en

provinces, formule unique de profession avec suppression du quatrième vœu d'éducation des jeunes filles.

Puis la SCER attend la réaction officielle des Ordinaires et des religieuses.

Evêques et communautés partagent assez souvent une même opinion : les uns, l'opposition : « l'unification apporterait une perturbation profonde, la perte de cette vie de famille qui est l'honneur et le charme des maisons séparées », répond le diocèse de Viviers (France) ; les autres, des avis favorables : « Je désire vivement que cette affaire qui a été certainement entreprise par inspiration divine, réussisse et parvienne à un heureux résultat » dit le Prince-Evêque de Graz en Autriche ; et encore d'Aix en France : « Il y a urgence à la pleine réalisation de cette union. L'union fait la force. »

A la fin de janvier 1900, 75 diocèses ont fait parvenir le point de vue de 152 maisons. Certains votes n'arriveront jamais à la SCER.

La phase décisive

Au fur et à mesure que les mois s'écourent, les communautés attendent avec une certaine inquiétude le résultat de la lettre aux évêques. Le nouveau Préfet de la SCER, le Cardinal Gotti, juge le nombre des réponses insuffisantes et laisse la situation en souffrance.

Des ecclésiastiques viennent en pèlerinage à Rome pour l'Année Sainte et cherchent à savoir où en est l'Union. La solution tarde. La ténacité de Mère Sainte Aurélie, Prieure de Rome, l'expérience du Père Lémus et de Monseigneur Battandier, la sagesse de Monseigneur Budini ainsi que la complaisance de Monseigneur Angeli, secrétaire particulier de Léon XIII, seront nécessaires pour que la situation se dénoue.

Le 18 août 1900, une lettre du Cardinal Satolli demande à Mère Saint Julien de transmettre aux Ursulines le désir du Pape : « que les Supérieures des maisons qui ont donné leur adhésion à l'Union, avec le consentement de leur Ordinaire, se réunissent à Rome, pendant les fêtes jubilaires. Les Supérieures s'entendront sur les termes et les modalités de cette union; et des échanges de vue sortira un modèle d'accord qui sera ensuite soumis à la SCER.

Les Supérieures sont convoquées pour le 15 novembre 1900. La date a été fixée de telle sorte que les sœurs d'Amérique puissent avoir le temps de se rendre à Rome.

Le Chapitre Général

Cette réunion des Supérieures Ursulines de l'Ordre de Sainte Ursule, une sorte de Chapitre général sans l'être juridiquement, s'ouvre à Villa Maria le 15 novembre 1900. Elle est présidée par le Cardinal Satolli, assisté par le Père Lémus et de Monseigneur Battandier, Consulteur de la SCER. 56 supérieures et déléguées représentant 71 communautés vont se mettre au travail. Elles viennent d'Italie, de France, des Etats-Unis, d'Indonésie, d'Autriche, de Hongrie, d'Allemagne, de Hollande, du Brésil, d'Angleterre.

Le 16 novembre, le Cardinal Satolli ouvre officiellement l'Assemblée par un discours où il manifeste sa joie d'avoir été appelé par le Saint Père à provoquer cette réunion.

Le projet de schéma des futures Constitutions, préparé par Monseigneur Battandier et Mère Saint Julien, est discuté. Il se compose de 19 articles, en accord avec le Droit Canon, lesquels prévoient les nouveaux devoirs des communautés par rapport à l'autonomie des maisons, la stabilité des sujets et la dépendance envers les évêques. Ils établissent des règles pour la formation et la structure du gouvernement général, provincial et local.

Le 21 novembre, les discussions sur le projet sont closes. Chaque représentante des communautés est invitée à voter par écrit l'adhésion à l'Union. 48 Ursulines donnent un vote affirmatif. Elles représentent 62 maisons.

Le 28 novembre 1900, Monseigneur Battandier vient annoncer aux Ursulines assemblées l'approbation de l'Union par le Pape.

Le 29 novembre, le premier Chapitre général des Ursulines unies canoniquement s'ouvre par « la postulation des charges » au Saint Père.

Le 3 décembre, Monseigneur Battandier proclame les nominations faites par le Souverain Pontife : Mère Marie de Saint Julien Aubry, prieure Générale et quatre Conseillères : Mère Ignatia Jacqmotte (Allemagne), Mère Angela Lincoln (Etats-Unis), Mère Saint Stanislas Beisson (France), Madre Maria Pia Da Silva (Italie) .Mère Marie du Saint Sacrement d'Allaines (France), économiste.

Entre les élections et leur confirmation, les Capitulantes ont pris un certain nombre de mesures et décidé de l'habit : il sera fait d'emprunts aux différents costumes : voile de Bordeaux, ceinture de Paris, bandeau des Etats-Unis, guimpe d'Angers, crucifix de Toulouse, anneau d'Italie.

Le 4 décembre, le Cardinal Satolli clôture les réunions. Le 7, Léon XIII accorde une audience secrète aux Ursulines.

L'Union Romaine des Ursulines est fondée. Les Capitulantes repartent dans leur pays, pénétrées de la joie des rencontres fraternelles, de la grâce de l'audience papale et de la conscience de leur mission bien accomplie. En route vers leurs maisons, elles s'ingénient à visiter des monastères pour partager leur enthousiasme communicatif. Des adhésions progressives vont renforcer l'Union.

Après le Chapitre. : (1900-1910)

Le 28 novembre 1900, Léon XIII avait donné l'approbation seulement verbale de l'Union. Il faudra attendre le 17 juillet 1903 pour recevoir le décret d'approbation signé par le Cardinal Ferrata sur ordre du Saint Père.

Un projet de Constitutions, rédigé par le Conseil général, s'inspire des anciennes Constitutions de Bordeaux, Lyon, Paris et Toulouse ainsi que du Schéma. Le texte est envoyé à toutes les communautés pour être examiné au cours de l'année 1902. Après différents amendements, les Constitutions sont approuvées le 14 septembre 1903 pour 7 ans. Elles sont traduites en 7 langues (français, anglais, italien, hollandais, espagnol, allemand, slovène) et éditées à l'imprimerie vaticane.

Les réactions des Supérieures à la réception des Constitutions et les réponses de Mère Marie de Saint Julien manifestent la complexité de la situation : des règles demandent des dispenses ; des indulgences sont nécessaires. L'histoire ursuline de cette époque révèle une certaine tension bien compréhensible. L'union de communautés et de personnes si différentes représente une gageure : adapter les Constitutions à des mentalités et des pays très divers, suivre les règles de l'Eglise au sujet de la formation et de la clôture, alimenter de ses biens la caisse de l'Institut.

Le 8 mai 1905, Pie X publie un Motu Proprio adressé aux communautés qui n'ont pas encore adhéré à l'Union pour les inviter à le faire. Il interpelle aussi les évêques : « Nous ne doutons pas que nos Vénérables Frères, les Evêques, dans les diocèses desquels se trouvent des maisons d'Ursulines, non seulement secondent leurs vœux, mais plient suavement les hésitantes, s'il s'en trouvait, à l'union désirée.... » Ce document très élogieux pour l'Union Romaine et les Constitutions provoque quelques remous surtout en France parmi les monastères non unis. Cependant le mouvement d'adhésions se poursuit. Le 8 novembre 1905, la division de l'Institut en 8 Provinces est acceptée par le Saint-Siège.

En raison du lourd travail d'organisation, en particulier de la nomination des Provinciales et de leurs conseils, avec la permission de la SCER, le 2^{ème} Chapitre est retardé. Il s'ouvrira le 12 mai 1907. Mère Marie de Saint Julien est réélue Prieure Générale. Les difficultés accumulées entre 1903 et 1905 s'accroissent : persécution religieuse en France, expulsion des communautés dont celle de Blois, départ et remplacement de deux Conseillères Générales, mais aussi, crise financière inquiétante : beaucoup de communautés ne peuvent apporter leurs contributions aux frais de fonctionnement du Généralat et l'on envisage la vente de Villa Maria. En avril 1909, les Ursulines de Rome sont soumises à un Visiteur Apostolique. Devant la situation, Mère Marie de Saint Julien pense, en conscience, qu'elle doit se retirer. Le 2 juillet 1909, elle présente sa démission qui est acceptée par la SCER. Elle part dans le couvent de Calvi où elle meurt le 14 février 1914 dans l'humilité et le silence.

La marche vers l'unité continue (1910-1926)

Au terme des Constitutions, Mère Angèle de Notre Dame Lorenzutti, autrichienne, en qualité de Vicairé Générale, prend le relais jusqu'au Chapitre Général qui s'ouvre le 28 août 1910 et l'élit Prieure Générale. Le courage de la Curie Généralice et la confiance des Provinces vont permettre de traverser l'épreuve et d'affermir l'Union qui est passée de 62 maisons à 113. Mère Angèle de Notre Dame et ses conseillères doivent affronter une période de bouleversements politiques, de révolutions et de guerres ruineuses : persécutions en Espagne, révolutions du Mexique et de la Russie, la guerre mondiale de 1914-1918.

Le 4^{ème} Chapitre Général de 1920 confirme Mère Angèle de Notre Dame dans sa charge de Prieure Générale. Son gouvernement s'inscrit dans la même ligne que le précédent et affermit dans l'Union Romaine une cohésion déjà bien engagée malgré les conditions difficiles : « L'Union ne vit que d'abnégation », écrit-elle dans une de ses circulaires.

Et cependant, à la fin de ses 17 années de gouvernement, la Prieure Générale peut considérer combien l'Union s'est étendue à travers le monde. Les missions ursulines, en 1924, ont déjà une large expansion : au Brésil, aux Indes néerlandaises, au Montana, en Alaska, au Transvaal. Les missions de Chine et du Siam ont été fondées en 1922. Les statistiques de l'Union Romaine, établies en 1926, signalent un nombre total de religieuses de près de 5000 en 11 Provinces. En un quart de siècle, l'Union a grandi : le total des maisons a plus que triplé. Les deux objectifs que Mère Marie de Saint Julien s'était fixés pour la fondation de l'Union Romaine ont été poursuivis : « Respecter la multiplicité et mettre l'unité. »

Le Chapitre de l'Unité de 1926

Le Chapitre de 1926, sous le Pontificat de Pie XI, a été appelé le chapitre de l'unité.

Il s'ouvre par l'élection de la Prieure Générale, Mère Marie de Saint Jean Martin qui avait été Maître des novices, puis Provinciale de l'Ouest de la France et nommée Conseillère Générale en 1924. Dès le premier jour du Chapitre, elle présente aux 43 capitulantes un plan d'unité. L'heure n'est-elle pas venue de mettre en application le dernier legs de Sainte Angèle : « Si, selon le temps et les besoins, il y avait de nouvelles dispositions à prendre ou quelque chose à modifier, faites-le prudemment et avec bon conseil » ?

Plusieurs changements très importants sont envisagés dans le plan présenté :

Les vœux solennels, prononcés dans beaucoup de monastères, comportaient la clôture papale dont seule pouvait dispenser la SCER. Il est proposé d'adopter les vœux simples pour que les dispenses de clôture relèvent de la Supérieure locale.

L'Union Romaine avait gardé la stabilité des sujets, sauf pour les soeurs qui se mettaient à la disposition des Supérieures majeures (sujets de l'Institut). La proposition est faite de transformer la stabilité locale en stabilité provinciale, l'admission au noviciat provincial conférant la stabilité dans cette Province. Cette nouvelle règle ne concernait que les entrées à venir.

L'élection de la Supérieure locale constituait un droit monastique, mais était souvent cause de difficultés dans les communautés. Il est prévu que la nomination des prieures locales soit faite par les Conseils provinciaux.

D'autres innovations sont encore envisagées : la création de maisons d'études pour les professes de vœux temporaires, l'instauration progressive d'un 3^{ème} An de formation vers la 10^{ème} année de profession

Le rapport est d'abord livré à la réflexion des capitulantes pendant plusieurs jours et soumis à la discussion. Le 12 septembre 1926, il est voté entièrement dans un climat de fraternité remarquable. Les décisions qui représentaient de grands sacrifices sont prises dans un mouvement de fidélité à l'Eglise et à l'esprit de l'Union Romaine.

Les Constitutions modifiées sont approuvées, ad experimentum, pour 7 ans en 1928, puis définitivement, après le Chapitre de 1932 (édition 1936).

« L'unité c'est la force » avait dit le Pape Pie XI aux capitulantes dans l'audience du 9 septembre 1926. De fait, durant les années qui suivent le Chapitre une période de croissance et de vitalité va s'ouvrir. Les statistiques de 1938 accusent 18 Provinces dans l'Union Romaine et 6 Missions, 6814 religieuses professes, malgré la guerre mondiale, la persécution nazie, l'invasion japonaise en Chine, en Thaïlande et en Indonésie, les camps de concentration, la soviétisation de l'Europe Centrale. En 1940, à l'occasion d'un de ses voyages aux communautés de l'Union Romaine, Mère Marie de Saint Jean Martin se trouve bloquée aux Etats-Unis et ne peut rentrer en Europe en raison de la guerre..

Dans l'histoire de l'Union Romaine, Mère Marie de Saint Jean restera une figure de premier plan qui a marqué profondément l'esprit de l'Institut. Pendant son long mandat de Prieure Générale (1926-1959), elle n'a cessé de donner à l'Union Romaine une impulsion dynamique. Les moyens de formation qu'elle a mis en œuvre, l'enseignement fondé en doctrine et spiritualité qu'elle a dispensé, l'évolution d'un statut canonique plus adapté aux besoins du temps qu'elle a suscitée, permettront à l'Union Romaine d'aborder l'aggiornamento conciliaire, sans grands remous, mais avec la sérénité de l'espérance. Au cours des années, l'Union Romaine des Ursulines, commencée sous l'inspiration de l'Esprit Saint et à la demande de l'Eglise, prendra de plus en plus conscience de la richesse de sa diversité. Elle cherchera toujours à harmoniser l'unité et la diversité, sachant que le renouveau ne détruit pas le passé, mais qu'il se construit sur le passé en intégrant des valeurs nouvelles.

BIBLIOGRAPHIE

REGLES ET CONSTITUTIONS

Ecrits de Sainte Angèle Merici : Règle, Avis, Testament. Rome, 1995

Constitutions de l'Institut des Ursulines. Rome, Imprimerie du Vatican ; 1903

Règle et Constitutions de l'Union Romaine de l'Ordre de Sainte Ursule. Typographie Polyglotte Vaticane. 1936

HISTOIRE DES URSULINES

BOSCHET Marie-Vianney, Les origines de l'Union Romaine, Rome, 1951

Circulaires des Prieures Générales de l'Union Romaine

GUEUDRE Mère Marie de Chantal, Histoire de l'Ordre de Sainte Ursule en France, 3 tomes, Paris, ed. St Paul, 1957, 1960, 1963.

JEGOU Marie-Andrée et KOGOJ Marija Jasna, l'Union Romaine des Ursulines. Une marche vers l'Unité avec Annexes / Documents I et II(1900-1926) Rome 1999

RIO Marie-Bénédicte Histoire et spiritualité des Ursulines, texte dactylographié. Rome, 1990